

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 août 2019 - 20H30

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Arnaud DUCCELLIER-FAUVY, Benoist CHAMARAUD, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Philippe PELLET

EXCUSES : Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER, Michel PERRET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

ABSENT : Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

### **1/ Délibération :**

#### **SEDI - convention extension du périmètre assistance à projet d'urbanisme.**

A titre liminaire, le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Hors cas prévus par l'article L.342-11 du code de l'énergie, cette contribution est versée au concessionnaire lorsqu'il est fondé à réaliser les travaux d'extension.

Or, l'examen des éléments des propositions techniques et financières (PTF) étant complexe, les services de la commune ne sont pas en mesure d'exercer une analyse pertinente de ces éléments et ne peuvent donc de ce fait interpréter de manière avisée le chiffrage établi alors par le seul concessionnaire.

Toutefois, la commune est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère qui dispose des compétences techniques requises afin d'apporter une réelle expertise à la commune dans l'analyse des différents éléments des PTF du concessionnaire. Le SEDI est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation.

Les modalités d'échange avec le SEDI seront précisées par une convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction. Ce service est gratuit.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité d'approuver la convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.) et d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le SEDI.

### **2/ Comptes rendus de réunions**

- Après une rencontre avec le sous-préfet, Maurice Bonnet-Piron explique qu'il est nécessaire d'ajuster le projet de cheminement piéton du Vallet. Pour qu'il puisse bénéficier d'une éventuelle subvention de l'état, la voie routière et la voie piétonne doivent être séparées par une bordure. Le planning prévu reste inchangé : fin octobre.

- Marcel Berthier fait le point sur l'enfouissement « réseaux », chemin du Vallet :  
Modification de l'emplacement lampadaire fait.  
Déménagement anciens poteaux en cours.  
Reste câbles et débris de chantier à évacuer.  
Rétablissement du circuit de ramassage des ordures ménagères chemin du Vallet.
- Sébastien Guillaud évoque l'exposition de peinture :  
Gilles Laverne expose à l'église du 07 au 22 septembre 2019.  
Vernissage le 07 septembre 2019 à 17h30.
- Préparation de la journée du patrimoine du 21 et 22 septembre 2019 : détails, planning...
- Tournoi de foot au city stade le 14 septembre 2019 : Benoist Chamaraud, Fabien Orcel gèrent l'organisation.
- Arnaud Ducellier-Fauvy et Marcel Berthier (Membres du SIVU) font un compte-rendu sur la fin de chantier de l'extension de l'école et la rentrée scolaire de Tramolé -Culin.

### 3/ Questions diverses :

- Démission d'un membre du conseil :  
Suite à un changement d'emploi professionnel incompatible avec le poste de conseiller municipal, Monsieur le maire nous informe de la démission de Bruno Besançon.

Fin de séance à 22 h 45

Berthier Marcel

Jean-Michel DREVET

